

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 16 mars 2016 à 20h30

Présidence	Mme C. Di Stasi
Présents	Mmes C. Chiriatti et I. Martinez MM. C. Brülhart, M. Da Costa, E. Fillet, J. Grand, T. Hunziker, L. Luisoni, R. Madarasz, D. Nicole, B. Riedweg, F. Sandoz, P. Waldispühl et M. Zwahlen
Excusée	Mme A. Mathys

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Prestation de serment d'une nouvelle conseillère municipale
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2016
3. Communications du Bureau
4. Communications du Maire
5. Communications des Présidents de commissions
6. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
7. Propositions individuelles et questions

1. Prestation de serment d'une nouvelle Conseillère municipale

Madame la Présidente informe que la prestation de serment ne peut pas avoir lieu durant cette séance car la validation de l'élection n'est pas encore parvenue en Mairie.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2016

Le procès-verbal de la séance, avec corrections demandées a été transmis préalablement par CMnet aux Conseillers. Ces corrections et les différentes remarques apportées durant la séance sont acceptées par tous les Conseillers.

Le procès-verbal de la séance du 10 février 2016 est adopté à l'unanimité.

3. Communication du Bureau

Aucune communication du Bureau.

4. Communications du Maire

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur le Maire.

Traité de Turin

Monsieur le Maire informe qu'il y a exactement 200 ans, le 16 mars 1816, Puplinge a été rattaché à Genève, par la signature du Traité de Turin, ce qui a probablement été l'élément le plus marquant et le plus important pour Puplinge. Pour commémorer cette occasion, un apéritif, autour de la borne frontière n°109, avec les magistrats des communes de Presinge, Puplinge et Ville-la-Grand et le comité d'organisation a été préparé ce jour.

Nouveaux habitants

Monsieur le Maire rappelle que l'Exécutif avait informé le Conseil municipal, lors de sa dernière séance, que la commune recevrait les nouveaux habitants, le 15 mars 2016. Cette annonce avait fait réagir Madame la Présidente, qui en est remerciée, car les nouveaux propriétaires du chemin du Courtil ont tenu leur assemblée générale constitutive à cette date et n'auraient ainsi pas pu participer à cette manifestation.

L'accueil des nouveaux habitants se fera donc le lundi 21 mars à 20h00 à la salle communale, les Conseillers municipaux y sont invités.

Nouveau site internet de la commune

Monsieur le Maire annonce que le nouveau site «www.puplinge.ch» a été mis en ligne le 15 mars 2016. Ce dernier propose une mise en page rafraîchie et s'adapte désormais à tous les supports tels qu'ordinateurs, Smartphones et tablettes.

En page d'accueil, les rubriques «Actualités», «Agenda» et «Accès direct» facilitent la navigation.

Informations ACG

Monsieur le Maire informe que le comité ACG travaille sur de nombreux dossiers dont il est fait mention sur le site de l'Association des Communes Genevoises www.acg.ch. Il invite l'assemblée à le consulter régulièrement. Les 3 bulletins d'informations publiés depuis le début de la législature sont distribués aux Conseillers.

Un des sujets qui occupe le plus régulièrement les séances du comité ACG et des commissions qui en découlent est le «désenchevêtrement des tâches» entre le canton et les communes. Ce dossier a fait l'objet d'un premier train de mesures présentées au Grand-Conseil en fin d'année 2015. Le travail est maintenant reparti sur un 2^e train de mesures.

Monsieur le Maire présente, en grandes lignes, quelques répartitions canton/communes.

Accueil parascolaire

Deviendrait une compétence communale uniquement.

Prestations financières ponctuelles

Resteraient une compétence communale.

Locaux Hospice général

Deviendraient à la seule charge du canton.

IMAD

Les prestations et mesure de proximité aux personnes âgées resteraient de compétence communale.

La prise en charge des locaux et des prestations santé deviendraient du ressort du canton.

Réglementations locales du trafic

Les réglementations de caractère mineur deviendraient de compétence communale.

Mobilité

Une compétence exclusive des communes pour la gestion de la circulation sur les voies publiques communales, dites de quartier, a été demandée, mais le canton refuse une entrée en matière.

Il convient de savoir que selon un audit de la Cour des comptes, l'entretien de certaines voies publiques cantonales pourrait devenir de la compétence des communes.

Elagage et abattage arbres

La gestion des demandes d'autorisation a été demandée par les communes, mais avec une très forte réticence du canton.

Dénomination des rues

Compétences communales demandées, mais refus d'entrée en matière.

Nettoyage trottoirs des routes cantonales et des arrêts de bus

Compétence communale proposée. Le canton semble prêt à l'accepter.

Culture

En discussions bilatérales entre la Ville et le canton.

Sport

En discussions bilatérales essentiellement entre la Ville et le canton.

Cycles d'orientation (bâtiments)

Après un refus d'entrée en matière par l'ACG quant à la prise en charge par les communes, le canton insiste pour un transfert de propriété des bâtiments.

Carte pédestre Seymaz-régions

Monsieur le Maire présente et remet à chaque Conseiller, en avant-première, la nouvelle carte pédestre «Seymaz régions». Cette carte sera disponible dès vendredi en Mairie.

Monsieur le Maire transmet la parole à Monsieur Nussbaum, Adjoint

Crise migratoire

Monsieur Nussbaum informe que, selon l'information transmise lors de la séance 10 février 2016, la commune, dans le cadre de la gestion de l'accueil de réfugiés à Genève, a été approchée par les services de l'Hospice général.

Avant d'avoir le point de vue de la commission Solidarité, l'Exécutif a étudié le dossier et estimé qu'il serait possible d'attribuer, à l'Hospice Général, un montant de frs 5'000.- en 2016. Cette somme sera prise sur le budget annuel 2016, destiné à l'aide sociale auprès des institutions privées.

5. Communications des Présidents de commissions

Commission ad-hoc Participation - Information

Monsieur Sandoz, Président, informe que la séance de restitution, relative à la matinée participative du samedi 6 février 2016, aura lieu le jeudi 17 mars 2016, 19h.30 à la salle de rythmique. Il invite les conseillers à y participer.

Commission Solidarité

Monsieur Luisoni, Président, informe que sa commission s'est réunie le 1^{er} mars 2016 afin de travailler sur le formulaire et son règlement relatifs à la validation des conditions d'octroi de financement aux projets de développement.

Ceux-ci seront présentés à l'Exécutif, pour validation, afin qu'ils puissent être mis en ligne le 1^{er} avril 2016.

Durant cette séance, trois dossiers ont été traités :

L'association A.S.A.S.E. (dossier n° 43) concernant son programme «BE IN HOPE» pour les enfants des rues à JUBA a été subventionnée pour la somme de frs 1'100,--.

L'association Humanium (dossier n° 44) concernant son projet d'éducation et de nutrition à Madagascar n'a pas été subventionnée.

L'association EIRENE (dossier n° 45) concernant son projet de favoriser l'autonomisation des femmes rwandaises en milieu rural n'a pas été subventionnée.

Le dossier «Foxy more» a été étudié durant cette séance et ses membres ont été reçues pour une discussion ouverte à propos des soutiens possibles que pourrait octroyer la commune

L'association bénéficiaire de Foxy more 2016 ne peut pas bénéficier d'une aide financière directe par la commission de la solidarité car elle n'a pas son siège sur le canton de Genève.

Par contre, Foxy more 2016 reçoit déjà un soutien conséquent de la commune par la mise à disposition du matériel communal, d'une infrastructure tente et du terrain.

La commission de la solidarité participera indirectement à cette manifestation par une communication sur le site, notamment par des visuels informant des aides qu'elle a apportées ces deux dernières années à des projets de Coopération au développement

La possibilité d'un soutien par l'octroi d'un financement proportionnel au nombre de billets vendus pour le festival 2016 sera étudiée lors de la prochaine séance de la commission de la solidarité.

Monsieur Luisoni informe que la prochaine séance de commission aura lieu le 12 avril 2016 à 20 heures.

Commission Aménagement – Travaux – Mobilité - Cimetière

Monsieur Madarasz, Président, informe que la prochaine séance est agendée au 14 avril 2016. L'ordre du jour, comprenant, entre autres, les points «traversée de la rade» et «zone macarons», parviendra aux membres de la commission dans les meilleurs délais.

Commission Finances – Logement - Naturalisation

Monsieur Hunziker, Président, informe que la commission, lors de sa prochaine séance, étudiera les comptes 2015, qui seront présentés au Conseil municipal, le 27 avril 2016. Une date est à fixer.

Commission Social – Jeunesse - Aînés

Monsieur Brülhart, Président, informe que les membres de la commission seront prochainement convoqués, notamment pour une rencontre avec le club des aînés.

Commission Animation – Culture – Sports – Loisirs

Madame Chiriatti, Présidente, informe que la prochaine séance aura lieu le 12 avril 2016 à 20 heures.

6. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Aucun dossier n'est soumis au droit de vote durant cette séance.

7. Propositions individuelles et questions

Madame la Présidente transmet la parole à Monsieur Riedweg qui dit être étonné de constater, que lors de l'incendie du camping TCS, vendredi 11 mars 2016, il a fallu tirer 500 mètres de tuyaux car il n'y avait pas de borne hydrante sur place.

Monsieur le Maire répond que le camping est situé sur une zone agricole et par conséquent, il n'est pas dans une zone devant être équipée d'hydrante. Il ajoute que le SIS semble être arrivé après les pompiers d'Annemasse, qui ont reçu l'interdiction d'intervenir alors qu'ils étaient là avant eux. Il ajoute que la sécurité devrait primer sur l'aspect territorial. Un rapport a été demandé au SIS.

Monsieur Nicole fait remarquer qu'un congélateur bahut traîne, depuis plusieurs jours, au carrefour Brenaz-Graman et demande quand est-ce qu'il va être pris en charge.

Monsieur le Maire répond qu'il a probablement dû être déposé après le passage du concessionnaire chargé de la levée des encombrants. Il ajoute qu'il sera enlevé, dans les meilleurs délais, par le service voirie.

Monsieur Grand demande quels sont les impacts importants du désenchevêtrement pour la commune de Puplinge.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a, pour l'instant, pas de grand impact pour les communes. La nouvelle procédure LRBDHD charge surtout les administrations de par le travail qu'elle implique et qui était, jusqu'à lors, de la responsabilité de l'Etat.

Concernant la gestion de l'Etat civil, il avait été prévu, il y a quelques années, que les communes le gèrent elles-mêmes et, peu de jours avant la finalisation du projet de transfert de charges, cette délégation a été annulée.

Monsieur Luisoni propose que Mesdames Wolhgemuth (Conseillère sortante) et Possa (Conseillère entrante) soient invitées au repas du Conseil municipal, le mercredi 23 mars 2016.

Madame la Présidente approuve l'invitation de Madame Wolhgemuth et informe que le Bureau se prononcera sur l'invitation de Madame Possa.

Monsieur Luisoni souhaiterait que des carafes d'eau et des verres soient à disposition sur la table du Conseil, pour les prochaines séances.

Monsieur Grand demande s'il est normal que sur la rue de Graman, au niveau de la route cantonale, des véhicules restent stationnés à demeure.

Monsieur Marti explique les différentes zones de stationnement de cette artère et répond que sur les places illimitées, les véhicules peuvent y stationner autant qu'ils le souhaitent. Il ajoute qu'en cas d'instauration de zone macaron, ces places passeraient alors à une limitation de stationnement de 4 heures.

Aucune autre proposition ou question étant formulée, la séance est levée à 21h.20

La Présidente

Carole DI STASI

Le Vice-Président

Eric FILLET

Le Secrétaire

Patrick ARTER